

Les approches normatives mobilisées au sujet des assemblées générales étudiantes

Julie Le Mazier

jlemazier@yahoo.fr

Résumé

Depuis 1968, en France, les étudiants s'organisent en assemblées générales lorsqu'ils se mobilisent. Ce texte vise à cartographier les approches normatives relatives à la démocratie convoquées par les participants, qu'ils soient ou non favorables à cette forme d'organisation. Il s'appuie sur une enquête ethnographique menée sur les assemblées générales de plusieurs établissements parisiens lors des quatre derniers mouvements étudiants. L'enjeu est ainsi de saisir la façon dont des acteurs « ordinaires » se positionnent par rapport aux questions de participation, de délibération, de démocratie à propos des AG, à partir de leurs pratiques, des discours qu'ils y tiennent, et des conflits qui portent sur leurs « modalités de fonctionnement ». Est ainsi mise en évidence la diversité des valeurs auxquels ils se réfèrent. D'une part, tous les étudiants qui se rendent aux AG ne les considèrent pas comme le lieu de la légitimité démocratique. D'autre part, les étudiants qui, au contraire, sont partisans des AG, peuvent mettre en œuvre des pratiques et mobiliser des valeurs concurrentes en matière de participation et de délibération, issues de filiations politiques diverses.

Since 1968 in France, students get organised in assemblées générales (general meetings) during their mobilisations. The paper aims at mapping the normative approaches about democracy which participants – either supporters or opponents of this form of organisation – refer to. It relies on an ethnographic investigation about general meetings in several universities in Paris during the last four student movements. Then, it intends to capture the way “ordinary” actors position themselves in what regards matters of participation, deliberation and democracy about general meetings, by drawing them from their practices, their discourses and the conflicts they have about the way they organise them. On the one hand, all the students who attend general meetings do not consider them as an instance of democratic legitimacy. On the other hand, the students who, on the contrary, support general meetings, carry out practices and mobilise values which are in competition in what regards conceptions of participation and deliberation, and which come from different political traditions.

Les approches normatives mobilisées au sujet des assemblées générales étudiantes¹

Julie Le Mazier

À chacune de leurs mobilisations, les étudiants se rendent à des assemblées générales (AG). Comment appréhendent-ils cette activité ? Au moyen de quelles normes évaluent-ils ce qu'ils y font ? Leur participation s'accompagne-t-elle de préoccupations quant au caractère démocratique de ce qui s'y joue ? Le fait qu'ils s'y rendent signifie-t-il qu'ils partagent tous les mêmes valeurs sur ce qui est démocratique ou non ? Nous nous attacherons ici à cartographier les approches normatives mobilisées au sujet des assemblées générales étudiantes par ceux qui y participent à la fin des années 2000, à partir du cas de plusieurs établissements parisiens. Par ce biais, il s'agit de comprendre les valeurs que déploient des citoyens « ordinaires » dans des dispositifs qu'on peut qualifier de participatifs, dans la mesure où ils sont en principe ouverts à tous ceux qui souhaitent s'y rendre, et de délibératifs, puisqu'ils sont organisés autour de débats, suivis de décisions². Ce faisant, l'enjeu est de saisir dans quelle mesure il est possible de vérifier l'hypothèse de la diffusion d'un « nouvel esprit de la démocratie » (Blondiaux, 2008 ; Blondiaux et Sintomer, 2002), structuré autour des notions de délibération et de participation, et si oui, par quels bricolages de significations et de pratiques les acteurs se les approprient.

En effet, il est désormais usuel de dater des années 1980 l'émergence de nouvelles normes de légitimation des décisions, repérables tant en théorie politique (Habermas, 1992 ; Rawls, 1993) que sur le plan empirique, dans le développement, dans le cadre de l'action publique, de dispositifs dits « participatifs » ou « délibératifs » : conseils de quartier, jurys de citoyens, conférences de consensus, procédures de débat public... Selon ces nouvelles normes, la légitimité d'une décision serait garantie par des procédures de délibération collective, ou par la participation et l'inclusion des citoyens « ordinaires » ou profanes à certaines étapes du processus de prise de décision. On peut également rattacher à cette évolution idéologique des tendances à l'œuvre dans l'action collective (Neveu, 2011). De fait, on a pu observer depuis quelques décennies la promotion, dans les mouvements sociaux, de formes d'organisation « à la base », « horizontales », ou se revendiquant d'une démocratie du « consensus » : coordinations des années 1980 (Crettiez et Sommier, 2006 : 276 ; Geay, 1991 ; Hassenteufel, 1991 ; Kergoat, Imbert, Le Doaré et Senotier, 1992 ; Leschi,

1 Je remercie Marion Carrel et Martine Revel, ainsi que Nathalie Ethuin, pour leurs remarques et conseils avisés.

2 Dans la mesure où il s'agit ici d'étudier les valeurs des participants telles qu'elles sont développées dans les AG, en pratique, nous donnons volontairement des définitions larges et minimales des notions de participation et de délibération, qui permettent de ne pas en présupposer de trop fortes qu'on plaquerait artificiellement sur le terrain. Ces notions ont fait par ailleurs l'objet d'élaborations théoriques, et leur articulation ne se fait pas sans tensions (Sintomer, 2011).

2003/2004 ; Lévy, 1997), forums sociaux du mouvement altermondialiste (Agrikoliansky et Sommier, 2005), organisation en réseaux, en collectifs unitaires de base ouverts aux citoyens non-organisés ou en réunion ouvertes, de campagnes de mobilisation (pour un « non » de gauche au traité constitutionnel européen) ou d'associations (Act Up-Paris et sa « réunion hebdomadaire », Agir ensemble contre le chômage ! (Mouchard, 2002)...). Les mobilisations étudiantes de la fin des années 2000 semblent aller dans ce sens. Le mouvement de 2006 contre la Loi pour l'Égalité des Chances (LEC) incluant le Contrat première Embauche (CPE) a vu le développement d'AG massives (Crettiez et Sommier : 304), rassemblant jusqu'à plusieurs milliers d'étudiants dans certains établissements. Elles se sont reproduites, parfois avec moins de succès, en 2007 et en 2009 contre les réformes amorcées par la loi d'autonomie des Universités, et à l'automne 2010 à l'occasion du mouvement interprofessionnel contre la réforme des retraites.

Les auteurs qui ont interprété ces différentes dynamiques comme les manifestations d'un nouveau registre de légitimation des décisions dans les démocraties contemporaines ont pris soin de problématiser le caractère unifié et partagé de ce nouveau socle de normes. Ils ont établi des typologies, qui mettent en évidence la variété des types de justification qu'il recouvre, et les tensions qui le traversent (Blondiaux, 2008). Ils ont retracé les genèses multiples de cet idéal démocratique, afin de nuancer son apparence de nouveauté (Cossart, 2010), et de montrer par quels croisements et ré-interprétations de valeurs plus anciennes il a pu se construire dans ses différentes variantes (Bacqué et Sintomer, 2011). Le détour par les mouvements sociaux permet de radicaliser ce travail de problématisation. En effet, bien avant les années 1980, l'activité contestataire s'est accompagnée de formes d'organisation similaires : communes, conseils ouvriers, assemblées générales, comités d'action... Pour ne prendre que le cas des assemblées générales, on en trouve la trace dès les années 1870 dans le mouvement ouvrier (Perrot, 1974 : 426-427), et elles sont récurrentes depuis 1968 dans le mouvement étudiant (Legois, 2007 ; Morder, 2003/2004 ; Tilly, 1986 : 540). Dans l'univers contestataire, en outre, ces dispositifs organisationnels sont rattachés à des mots d'ordre qui renvoient à des univers de sens parfois distincts des notions de « participation » et de « délibération » : « démocratie directe », « démocratie ouvrière », « auto-organisation », « autogestion »... Leur inscription dans une pratique contestataire les rend plus facilement modélisables à travers les concepts d'« espace public oppositionnel » (Negt, 2007) et de « démocratie agonistique » (Mouffe, 2008) que par l'idée d'échange argumenté en vue d'un consensus sur le bien commun à laquelle renvoie parfois le concept de « démocratie délibérative » (Sintomer, 2011).

Plus particulièrement, les AG étudiantes sont un terrain d'observation propice pour saisir la

façon dont s'articulent des approches profanes ou ordinaires de la participation et de la délibération. En effet, elles sont réellement décisionnelles sur une question qui touche aux intérêts directs des étudiants, qu'ils soient mobilisés ou non : l'organisation de blocages d'universités. L'incitation à participer est donc plus forte que pour d'autres dispositifs, ce qui peut expliquer qu'elles rassemblent souvent plusieurs centaines de personnes, opposants ou partisans des mobilisations et de la forme d'organisation en AG. Peuvent ainsi s'y manifester très explicitement des critiques parfois moins faciles à formuler dans des instances mises en place et en partie contrôlées par les pouvoirs publics. Par l'étude des approches normatives à l'œuvre dans les AG, nous tenterons donc d'éviter un certain nombre de présupposés. D'abord, la participation à un dispositif participatif ou délibératif n'implique pas l'adhésion de chacun des participants aux normes affichées pour le légitimer. Des acteurs peuvent se trouver contraints, pour peser sur des décisions, de jouer à un jeu social auxquels ils ne croient pas, et qui n'est l'objet d'aucun consensus (Dobry, 1992 : 103). Consécutivement, se pose la question de la demande sociale de participation. Que des citoyens « ordinaires » répondent à une offre participative et délibérative de la part de pouvoirs publics ou d'entrepreneurs de mobilisation, en se rendant à telle ou telle réunion, ne prouve pas qu'il se soit opéré une véritable diffusion chez les premiers des idéaux affichés par les seconds. Ensuite, certains acteurs peuvent valoriser les pratiques participatives sans pour autant les associer à un surcroît de démocratie. Enfin, quand bien même des acteurs accorderaient une valeur démocratique particulière aux dispositifs auxquels ils participent, ce n'est pas nécessairement au regard de normes convergentes.

Ces différents constats appellent donc à appréhender les normes émises dans les AG telles qu'elles émergent *in situ*, de façon ni univoque ni consensuelle, et à les rapporter aux différentes filiations idéologiques auxquelles elles se rattachent. Cela implique de s'interroger d'abord sur les outils sociologiques disponibles pour les saisir, et que nous essaierons de décrire à partir de la notion d'« approches » normatives. Nous montrerons ensuite que certains étudiants participent aux AG sans leur accorder de valeur démocratique, et qu'ils le justifient en mobilisant des normes concurrentes à celles, elles-mêmes plurielles, que défendent ceux qui leur attribuent une légitimité.

1. Méthodes. Comment saisir des approches normatives ?

Le projet de saisir sociologiquement des normes se heurte traditionnellement à plusieurs obstacles. Premièrement, le sociologue n'a empiriquement accès qu'à des pratiques, des objets, des discours, et non à ce que des acteurs croient. Deuxièmement, il serait hasardeux de « tenir ce que disent ces acteurs pour « la vérité » de leur pratiques » (Lagroye, 2009 : 2). Troisièmement, en s'intéressant aux normes qui entourent les pratiques sociales, le chercheur risque toujours de tomber

dans plusieurs écueils réducteurs. Un premier écueil intellectualiste ou idéaliste consisterait à poser que les gens font ce qu'ils font parce qu'ils croient qu'il est juste d'agir ainsi. À l'opposé, l'écueil du cynisme reviendrait à évacuer totalement la question des valeurs en affirmant que tout discours normatif n'est que discours de façade, destiné à justifier des pratiques mises en œuvre par simple calcul. Enfin, sans tomber dans le cynisme, l'analyse de toute croyance en termes de rationalisation de pratiques effectuées selon d'autres déterminations renvoie, tout autant, à une causalité univoque entre pratiques et représentations.

Contre ces différents écueils, il semble plus avantageux de considérer les normes comme des faits sociaux qui, au même titre que les pratiques, font partie de la réalité sociale à analyser, et qui entretiennent des rapports réciproques avec l'ensemble des faits sociaux qu'ils accompagnent. Ainsi, les assemblées générales étudiantes sont saturées de discours, d'émotions observables et de pratiques qui renvoient à des normes sur ce qui est bon ou mauvais, juste ou injuste, légitime ou illégitime, démocratique ou non. Il semble raisonnable de considérer que ces normes ne sont pas déconnectées des positions dans lesquels se trouvent ceux qui les émettent :

« Dans la formation des approches morales, intervient un intérêt à développer l'aversion pour l'option dans laquelle on a soi-même le plus à perdre (ou le plus à donner de sa personne). Si les approches morales ne doivent assurément pas être interprétées sous l'angle du calcul ou du cynisme (...) elles s'inscrivent néanmoins (notamment) dans une sorte de « sens pratique de la préservation de soi ». » (Paillet, 2007 : 242)

Elles fonctionnent donc à la fois comme des justifications, à soi-même et aux autres, de certaines pratiques, et comme des modes de légitimation douées d'une efficacité, qui poussent les acteurs à les répéter dans le temps.

Reste néanmoins la question de savoir comment on peut saisir empiriquement ces valeurs. Pour ce faire, on peut s'inspirer de la méthodologie adoptée par Anne Paillet pour étudier les normes éthiques mobilisées dans les services de réanimation néonatale. Il s'agit d'abord pour elle de les appréhender comme des faits sociaux, c'est-à-dire de comprendre l'éthique telle qu'elle est, et non telle qu'on pourrait souhaiter qu'elle soit – c'est-à-dire sans porter de jugement sur les normes mobilisées par les acteurs. Ensuite, son travail ne consiste pas, ou pas seulement, à les saisir telles qu'elles s'expriment dans les discours les plus officiels (textes juridiques, publications historiques ou professionnelles...), qui ont le plus de chances de participer de la construction d'une façade. Elle s'intéresse avant tout à « l'éthique en acte » (Paillet, 2007 : 12), ce qui revient à « saisir les processus de production et de mobilisation des valeurs – et les rapports que les individus entretiennent avec elles – dans les *contextes pratiques* dans lesquels ils se jouent ». Elle s'appuie ainsi sur les discours des acteurs, mais plutôt sur ceux qui interviennent de façon informelle,

lorsqu'ils commentent leurs pratiques et les cas auxquels ils sont confrontés. Plus généralement, elle s'emploie à objectiver les valeurs telles qu'elles se manifestent en situation, dans les pratiques, les choix concrets, les sentiments et les propos qui peuvent être recueillis sur le terrain.

Elle parvient ainsi à identifier ce qu'elle appelle des « approches » :

« Si je propose de parler d' « approches », c'est justement parce que le terme, tout en sous-entendant un regroupement de conceptions assez stable et unifié, a l'avantage d'être suffisamment souple pour ne pas donner l'image d'un système de valeurs rigide et assuré. Il a également le mérite d'être ancré dans le registre des pratiques, rappelant que chaque approche ne peut être isolée du travail concret d'appréhension des cas (...) pas plus que de ses formes publiques de manifestation (qui sont un objet bien plus probable pour les sociologues que les « intimes convictions »). » (Paillet, 2007 : 96)

De la même façon, il s'agira ici d'appréhender les normes mobilisées par les étudiants au sujet des AG comme des « approches », ce qui permet d'éviter de postuler que chacun d'entre eux agit en fonction d'un socle idéologique cohérent, et qui concentre l'analyse sur les prises de position des acteurs en contexte, sur des cas concrets et lors d'épisodes conflictuels.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur une enquête ethnographique menée sur les AG des quatre derniers mouvements étudiants dans deux établissements parisiens : le site Censier de l'Université Paris 3 et le centre Pierre Mendès France (PMF) de l'Université Paris 1³. L'enquête s'appuie sur des archives (compte-rendus d'AG et de réunions, listes de diffusion électroniques, tracts, documents de formation et textes de rencontres nationales d'organisations, journaux militants...) et sur des entretiens approfondis avec des acteurs mobilisés⁴. Néanmoins, afin de saisir l'activation et l'ajustement des approches normatives en pratique, elle s'appuie également sur l'observation directe des mobilisations de 2009 et 2010 à Censier, et de celle de 2010 au centre PMF.

Dans les AG, les approches relatives à la démocratie peuvent être saisies dans les interventions des acteurs, dans leurs pratiques, dans leur positionnement dans différents conflits de légitimité et dans les émotions qu'ils manifestent alors. La pratique de l'observation participante est complétée par mon implication dans un syndicat étudiant, SUD-Étudiant, depuis 2006. Ce point d'entrée dans le terrain m'a permis de multiplier les conversations informelles avec de nombreux militants étudiants, qu'ils appartiennent ou non à cette organisation, et de recueillir ainsi des anecdotes sur des AG, révélatrices des approches normatives de ceux qui les racontent. Enfin, les entretiens effectués s'attachent à recueillir non pas des opinions générales et dé-contextualisées sur

3 Ces terrains principaux sont complétés par un terrain effectué sur le site de la rue d'Ulm de l'École normale supérieure (ENS) de Paris, à propos des mouvements de 2006, 2007 et 2009, avec une observation directe de cette dernière mobilisation (Le Mazier, 2009), ainsi que par des entretiens avec d'autres acteurs – étudiants d'autres sites ou établissements, personnels des universités.

4 En tout, une trentaine d'entretiens ont été réalisés.

les AG, mais à concentrer l'échange sur des anecdotes et des récits de pratiques (Beaud, 1996).

Cette méthode permet de déployer les approches normatives des participants non pas par description successive des différentes doctrines en présence, mais à partir de controverses sur des problèmes concrets, à partir desquelles peuvent se comprendre les divergences des uns et des autres. De la même façon, Anne Paillet identifie les divergences normatives entre les différentes catégories de personnels soignants, derrière les consensus apparents. En outre, elle rend compte sociologiquement de la « fabrique des convictions » (Paillet, 2007 : 155), en rapportant ces dernières à la socialisation professionnelle des acteurs, à leur position dans l'institution, et aux situations de travail concrètes qu'ils connaissent. Si nous essaierons également d'esquisser des pistes pour comprendre la façon dont se construisent les approches des étudiants sur les AG, il ne nous sera cependant pas possible dans le cadre de ce travail de relier rigoureusement ces dernières à des socialisations universitaires et militantes, à des positions sociales distinctes, et à des rapports aux études et à la politique différenciés.

2. Des approches instrumentales des AG

Que les étudiants participent parfois par milliers aux assemblées générales de leur université ne signifie pas que tous leur attribuent une valeur démocratique. Deux groupes en particulier se distinguent par des pratiques et des discours explicites sur le fait qu'ils votent et prennent la parole dans les AG sans pour autant considérer qu'elles sont le lieu d'une légitimité démocratique. Il s'agit des opposants aux mouvements étudiants d'une part, et des militants de la tendance majoritaire du principal syndicat étudiant, l'UNEF. Cela ne veut pas dire que ces deux groupes ne fassent preuve d'aucune considération sur ce qui est démocratique ou non. Au contraire, ils mobilisent des arguments sur la démocratie pour critiquer tout ou partie de la pratique des AG. S'ils participent aux AG, c'est donc de façon instrumentale, parce qu'ils y trouvent un intérêt : peser sur les votes concernant les moyens d'action pour tenter d'éviter qu'ils ne perturbent le fonctionnement normal de l'université, pour les premiers ; se saisir d'une tribune pour mobiliser et convaincre, pour les seconds.

Les étudiants qui s'opposent aux mouvements universitaires participent aux AG tout en y exprimant leur désaccord par le chahut, par leurs interventions dans les débats, voire par la résistance physique à la tenue d'AG dans des amphithéâtres où ils sont supposés avoir cours à la même heure. Il peut s'agir d'étudiants qui n'expriment pas d'opinion sur l'objet de la mobilisation, voire qui la soutiennent, mais qui s'opposent à des modes d'action qui entravent le cours habituel de

leurs études, comme de personnes favorables aux réformes contestées, ou de membres des syndicats étudiants classés à droite – l'Union nationale inter-universitaire (UNI), puis le Mouvement des Étudiants (MET) qui la remplace depuis 2009. Ces différents acteurs se regroupent autour de l'opposition à une pratique contestataire récurrente dans les mouvements étudiants des années 2000, à savoir le blocage d'universités. Cette forme d'action, qui a pour particularité de toucher tous les usagers et personnels des établissements, et non simplement ceux qui se disent en grève, est décidée pendant les AG. Ceux qui s'y opposent se rendent donc à ces dernières, tant pour s'informer des décisions prises en matière de blocage, que pour exprimer leur mécontentement et voter contre lui. Ainsi, la question du blocage monopolise souvent une grande part des débats, et donne lieu à un classement des participants aux AG en deux camps : les pro- et les anti-blocage (ou « anti-bloqueurs »).

Les conflits qui opposent ces deux groupes au sujet de la légitimité des AG se cristallisent autour de plusieurs cas pratiques. Est-il légitime d'empêcher la tenue de cours en organisant des AG dans des amphithéâtres à l'heure où des enseignements doivent avoir lieu ? Est-il légitime de s'opposer, dans le cadre d'un mouvement social, à des réformes décidées par des représentants légalement élus ou nommés (parlementaires et gouvernement) ? Enfin, les AG constituent-elles un dispositif de prise de décision suffisamment démocratique pour légitimer les décisions qui y sont prises, notamment en matière de blocage ? Les deux derniers cas manifestent une mobilisation des normes du gouvernement représentatif traditionnel (Manin, 1995) contre la pratique des AG. Au centre PMF, entre le 19 octobre et le 2 novembre 2010, dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites, est ainsi organisé un blocage du site qui fait l'objet de débats houleux pendant plusieurs AG. Les anti-blocage opposent alors, dans leurs interventions, la légitimité de la réforme, proposée par le gouvernement en place et votée les 26 et 27 octobre par les parlementaires élus, à l'illégitimité du blocage, décidé par des AG qui ne remplissent pas ces critères de démocratie :

« La démocratie, c'est que tous les cinq ans tout le monde peut voter pour les gens qui font les réformes. Ici, c'est pas la démocratie. On est mille sur les dizaines de milliers d'étudiants qui sont à Paris 1, c'est pas représentatif, et les votes sont pas comptés sérieusement. »⁵

En ce sens, plusieurs modalités de fonctionnement des AG sont mises en cause, au moyen de comparaisons avec les institutions représentatives. Ainsi, les scrutins officiels sont perçus comme ouverts à toute la population concernée, qui peut participer à un coût minime – mettre un bulletin dans une urne. Au contraire, dans les AG, ne sont pris en compte que les avis de ceux qui prennent part à tout le processus de délibération, c'est-à-dire qui assistent à plusieurs heures de débats et de votes, souvent laborieux, et qui peuvent entrer dans des salles au nombre de places restreint. Les

5 Notes de terrain. Un étudiant anti-blocage, intervention à l'AG du 2 novembre 2010 au centre PMF.

urnes, en outre, permettent un décompte strict des voix, contrairement au vote à main levée, de mise dans les AG. Ces dernières ne remplissent donc pas les conditions de « représentativité » d'une décision légitime. Les étudiants anti-blocage proposent ainsi à plusieurs reprises, mais sans succès, que soient organisés des votes à bulletins secrets, avec urnes, au sujet du blocage⁶. Ils tentent également de faire modifier l'ordre du jour, en plaçant les votes avant les débats, ce qui se produit lors de l'AG du 2 novembre. Les arguments avancés sont qu'ainsi chacun peut voter, y compris ceux qui ne souhaitent pas assister aux débats parce que ceux-ci ne les intéressent pas :

« Vous savez pourquoi ils veulent absolument faire leurs débats, c'est parce que eux ils sont motivés pour discuter pendant des heures, et qu'ils attendent qu'on se barre pour voter sur le blocage. »⁷

Un clivage se crée ainsi entre les étudiants mobilisés, qui souhaitent à tout prix que des débats précèdent les votes, et qui défendent ainsi une conception délibérative de la démocratie, où l'opinion se construit dans l'échange public d'arguments, et ceux qui pensent que les votant doivent pouvoir se décider de façon autonome et en conscience, sans assister aux débats.

Si ces étudiants contestent la démocratie des AG au nom des principes du gouvernement représentatif, et tentent d'y imposer des modalités de fonctionnement les plus proches possible des scrutins officiels, ils y participent donc sans leur accorder de valeur démocratique quelconque. Leur participation aux débats et aux votes a un simple ressort instrumental. Il s'agit de tenter de peser sur des décisions auxquelles ils n'attribuent pas eux-mêmes de légitimité, mais dont ils savent qu'elles possèdent une efficacité pour d'autres, qui s'en réclameront pour justifier leurs actions, à commencer par le blocage.

Un exemple de bricolage normatif : Victor⁸, étudiant anti-blocage et partisan du débat

La présentation des approches normatives en présence dans les AG à partir de controverses donnant lieu à la constitution de camps opposés, comme le souci de présenter les types d'approches les plus couramment exprimés, pousse ici à s'attacher surtout aux prises de position des groupes identifiables (étudiants opposés au blocage, membres de telle ou telle organisation...), qui d'ailleurs y monopolisent la majorité des interventions. Elle laisse de côté l'appréhension des approches des étudiants moins clairement affiliés à ces groupes, aux valeurs peut-être moins prévisibles. L'exemple de Victor, fils d'un officier supérieur de l'armée de l'air et d'une ingénieure en informatique, étudiant en deuxième année de double Licence d'Histoire et d'Archéologie au centre PMF au moment du mouvement de 2010, permet de nuancer cette typologie, et de montrer le bricolage normatif dont peut résulter l'approche de participants aux AG.

Victor intervient régulièrement dans les AG de ce mouvement, soit pour tenter de convaincre les étudiants mobilisés de ne pas recourir à la pratique du blocage, qui pénalise les autres étudiants, soit pour critiquer le déroulement des AG et plaider pour qu'elles prennent davantage la forme d'un véritable « débat ». Lorsque je l'interroge un an plus tard en entretien⁹, il reprend à son compte certains des arguments habituels des

6 Les étudiants mobilisés acceptent parfois de se plier à cette demande des anti-blocage, sans que cela empêche le blocage de l'emporter. Ce fut le cas notamment lors du mouvement contre le CPE.

7 Notes de terrain. Un étudiant anti-blocage, intervention à l'AG du 22 octobre 2010 au centre PMF.

8 Tous les prénoms ont été modifiés.

9 Entretien du 20 septembre 2011.

opposants au blocage, jugeant de la démocratie des AG à l'aune des critères de la démocratie représentative :

« On se définit souverain, représentatif et démocratique [*dans les AG*]. Souveraine, elle [*l'AG*] ne l'est pas. Elle n'a aucune légalité, aucune... autorité, en termes légaux. Représentatif, c'est faux. Il y a au maximum 1000 étudiants dans l'amphi, 1200, les bons jours. Il y a 40 000 étudiants à Paris 1, 12 000 à Tolbiac, même pas 10 %... »

Dans le même temps, il critique les AG au moyen d'arguments plus inattendus : favorable au principe de la délibération publique, il trouve que les AG n'en présentent pas les caractères. Il se déclare ainsi surpris par « le manque de diversité politique de la tribune (...), les prétentions politiques affichées, les prétentions symboliques affichées du principe de l'assemblée générale sont fausses : l'appellation de débat qui n'est pas respecté (...), le désordre général, le manque de calme des participants. » Il ajoute :

« En fait rien n'allait. Voilà. Pour faire simple. Moi, en L2... en histoire contemporaine, et en histoire moderne, j'ai pu voir la Révolution française, les cultures politiques du XIX^e siècle, et moi, ce que j'ai appris de la démocratie, c'était pas ça. Je... me suis peut-être fait une idée surfaite et trop... idéalisée de la démocratie, mais pour moi, c'était pas ça (...). Dire que l'assemblée générale est un débat, c'était faux (...). J'ai une haute estime... du principe du débat, du principe de rhétorique, du principe d'argumentation, c'est des choses qu'on voit souvent en histoire, en plus, au travers l'histoire, que ce soit à l'époque romaine, l'époque grecque, avec l'invention de ces principes-là ou dans l'histoire française avec la Révolution, et le débat politique du XIX^e siècle et du XX^e siècle, et je n'ai pas retrouvé une seule once de ça là-dedans. Je n'ai retrouvé... que du lobbying politique. J'ai retrouvé des groupes d'influence, des groupes de pression, des gens qui serinaient des discours qui ne leur venaient pas forcément d'eux-mêmes, qui venaient d'ailleurs, et des gens qui se prévalaient... d'une étiquette sans se prévaloir de leurs propres idées. Chose qui m'a choqué (...). Alors qu'on est pourtant dans une... espèce de temple de la connaissance où les gens sont censés s'éduquer par autonomie, le travail universitaire, on le sait tous, c'est autonome, il faut chacun aller soi-même vers la connaissance, et dans un endroit où la chance nous est donnée de pouvoir se constituer une propre culture générale, une culture intellectuelle, philosophique, politique, et où on peut nous-mêmes avoir nos propres idées, c'est rare... Les gens à qui j'ai eu affaire, typiquement ne le faisaient pas, pour moi ne correspondaient pas à cette idée-là. Ils se sont pas fait leurs idées par eux-mêmes, et ils se sont calés dans un moule, et ont récité leur belle poésie, et voilà. »

« Les gens se répondaient pas, c'était faible. Sans vouloir faire de prétention intellectuelle, c'est pas... mon... objectif mais, le débat pour moi, c'est (...). Pour moi, un débat c'est... des gens qui vont se parler, vont écouter, vont prendre des notes, vont noter chaque argument de l'autre, et vont essayer de le démonter de manière rhétorique, et de manière surtout exacte, en utilisant des vrais procédés d'argumentation, des vrais exemples, comme ce qu'on nous apprend à faire en dissertation, quoi. Tout simplement. Un débat, pour moi, c'est ça. Je veux que, si j'ai tort, quelqu'un se mette à démonter chacun de mes arguments, un par un, de A à Z. Ce que moi je m'amuserai volontiers à faire avec leurs interventions. Pour moi c'est ça, un débat. Même si ça n'apporte aucune réponse à la fin, même si c'est stérile, même si d'apparence les gens se répondent : « oui », « non », « oui », « non », pour moi c'est ça. La vraie fonctionnalité du débat, c'est de voir ce qui pêche dans le discours d'un autre, de voir quels sont les arguments démontables, les arguments indémontables, quelle sont les concessions qu'on peut faire pour arriver à un consensus. Et typiquement il n'y avait rien de cela dans une assemblée générale de la fac. Je n'ai jamais vu ça. Le consensus est absent. Le principe de consensus est absent. »

Il avance ainsi un idéal démocratique qui se rapproche de la conception d'une délibération rationnelle, argumentée, contradictoire, non-nécessairement décisionnelle mais orientée vers la recherche d'un consensus, autrement dit, d'une « démocratie délibérative », mais qui précisément ne s'actualiserait pas dans des AG désordonnées et menées par des groupes aux idéologies univoques. Il relie cette approche à ses études : il souhaite devenir enseignant-chercheur et manifeste une fierté et un intérêt prononcé pour la

filière sélective qu'il a choisie (double Licence d'Histoire et d'Archéologie). Il fait ainsi siennes les valeurs inhérentes à ce type de rapport aux études : valorisation de l'autonomie du jugement, goût désintéressé pour l'argumentation et la culture – qui devraient à son sens imprégner des assemblées d'étudiants. Il invoque également le contenu de ses études, l'histoire, pour justifier une admiration pour les pratiques démocratiques du passé, sous une forme relativement idéalisée. Son intérêt pour la politique est ainsi un élément parmi d'autres centres d'intérêt qu'il estime être ceux de l'étudiant en histoire modèle : un objet de curiosité historique et intellectuelle. Ainsi, il ne parle jamais de politique avec sa famille, ni avec ses amis, et ne se souvient pas de ce qu'il a voté lors des élections auxquelles il a pu participer. Tout cela le distingue de ceux qui mènent les AG, et qui au contraire y rompent avec leurs pratiques d'étudiants, pour faire de la politique au sens de l'affrontement de groupes manifestant les uns aux autres leur nombre et leur force. En définitive, son approche du débat se rapproche davantage de la conception républicaine de la réunion publique à la fin du XIX^e siècle (Cossart, 2011), fondée sur un échange contradictoire et argumenté destiné à la formation d'une opinion publique détournant le peuple de la rue, de l'action collective, et des groupes de pression, que de l'AG étudiante.

Contrairement aux étudiants opposés au blocage, les militants de l'UNEF sont favorables à la tenue des AG. L'organisation fait partie de celles qui appellent à y participer lorsqu'un mouvement étudiant commence et qui mobilisent des forces conséquentes pour y attirer un public nombreux : diffusions de tracts, affichage, appels téléphoniques aux étudiants dont ses militants ont les contacts, etc. Néanmoins, c'est également sur un registre instrumental qu'ils défendent ce mode d'action : c'est parce qu'elles sont utiles en période de mobilisation, non parce qu'elles auraient une quelconque valeur démocratique, qu'il faut en organiser. Ce propos mérite cependant d'être nuancé, dans la mesure où l'UNEF est structurée en différentes tendances, qui ne partagent ni les mêmes pratiques ni le même répertoire discursif. L'UNEF possède ainsi pendant la période étudiée une tendance minoritaire, la Tendance Tous Ensemble (TTE), qui devient la Tendance pour une UNEF unitaire et démocratique (TUUD) en 2007, et qui rassemble essentiellement des militants membres par ailleurs d'organisations politiques à la gauche du Parti socialiste, soit environ un dixième des adhérents. Ceux-ci, en particulier les membres des Jeunesses communistes révolutionnaires (JCR) et de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), puis du Nouveau Parti anticapitaliste (NPA) à partir de 2009, défendent au contraire les AG au nom de principes démocratiques. C'est donc sur les membres de la tendance majoritaire de l'UNEF, la Tendance Majorité nationale (TMN), aussi appelée par les enquêtés, plus familièrement, « majo », que notre analyse porte à présent.

La militante du Bureau national (BN) de l'UNEF qui suit l'AGE¹⁰ de Paris 1 pendant le mouvement contre la réforme des retraites, et qui se trouve être également la Secrétaire générale de l'organisation, explique ainsi l'importance des AG :

« Y a pas de mouvement sans AG. Et tu tiens pas un mouvement si tu tiens pas les AG, et tu convains pas les étudiants si t'es pas dans les AG, et que t'arrives pas à les convaincre. Parce que la réalité, c'est que les mecs qui vont aller en manif', et les mecs qui se mobilisent, c'est ceux qui viennent en AG. Pas tous, mais la majorité. Et donc du coup, les AG, c'est déterminant, ouais. »¹¹

10 Association générale des étudiants, instance locale de l'UNEF.

11 Entretien du 18 mai 2011.

Les AG sont donc avant tout une tribune pour mobiliser et convaincre les étudiants des positions de l'UNEF. C'est pourquoi les militants de la TMN, en tous cas pour les plus investis d'entre eux, non seulement participent aux AG mais y prennent très régulièrement la parole. En revanche, ils soumettent rarement des propositions au vote. Leur indifférence à l'égard du vote des propositions en AG se manifeste de manière particulièrement frappante lors de l'AG du 12 octobre 2010 au centre PMF :

L'AG du 12 octobre précède une manifestation interprofessionnelle. Les étudiants mobilisés à l'Université Paris 7 doivent venir en voisins chercher les étudiants de Paris 1 pour partir ensemble en manifestation. Comme la manifestation est à 13h30, ils arrivent à 13h. À cette heure-là, les étudiants de Paris 1 n'ont pas encore terminé les débats de leur AG, ni procédé aux votes. Plusieurs personnes sont encore inscrites pour prendre la parole. Alors que je préside l'AG, Léa, membre du BN de l'UNEF et suivie de l'AGE de Paris 7, demande à s'exprimer sur une question urgente. Elle propose alors que l'AG s'arrête immédiatement pour que tout le monde puisse partir en manifestation. Je fais donc procéder à un vote pour savoir si l'AG de Paris 1 souhaite mettre un terme à ses débats ou terminer les débats et les votes avant de partir. C'est cette dernière option qui est majoritaire. Plusieurs militants de SUD-Étudiant sortent alors de l'amphi pour retenir les étudiants de l'UNEF Paris 7 d'envahir l'AG pour forcer le départ en manifestation. Tandis que les débats de l'AG se poursuivent, Cyril, le président de l'AGE de Paris 1, s'agite et me demande de reposer la question. Je m'y oppose, parce que l'AG a déjà voté contre. Il s'énerve et me lance : « Tu veux être minoritaire toute ta vie ? ». Il sort de l'amphithéâtre et revient avec un mégaphone. Alors qu'il s'apprête à le mettre en marche, sans doute pour appeler les étudiants à sortir pour partir en manifestation, Charlie, un militant de la TUUD et du NPA, se jette sur lui pour l'empêcher de s'en servir. S'ensuit une bagarre, et plusieurs dizaines minutes de cris de part et d'autre de l'amphithéâtre.¹²

Ainsi, pour les militants de la TMN, ce qui importe dans les AG, ce sont les prises de parole, conçues sur le modèle d'un meeting, pour convaincre le public. Mais les AG n'ont pas de légitimité en matière de prise de décision par le vote, et de fait, Cyril n'hésite pas à remettre en cause le vote de l'AG sur la question du moment de départ en manifestation. Il considère même cette option comme « minoritaire », alors même qu'elle a reçu la majorité des suffrages de l'AG. La légitimité d'une décision vient donc pour lui de son caractère « majoritaire », mais pas d'après la majorité des AG. Cette prise de position peut être interprétée au regard des propos tenus en entretien par le Président de l'AGE de l'ENS en 2009 : « dans le mouvement, notre boussole c'est la masse des étudiants »¹³, c'est-à-dire y compris la masse de ceux qui ne viennent pas en AG mais que l'UNEF se donne le rôle de représenter en tant que syndicat majoritaire dans les élections étudiantes et en nombre d'adhérents. Si les AG adoptent des positions qui ne sont pas celles de l'UNEF, ces dernières restent les plus légitimes parce qu'elles ont été tranchées comme majoritaires dans le cadre des institutions représentatives du monde étudiant. Pour les militants de la TMN, le critère pour établir la légitimité démocratique d'une décision, c'est la loi de la majorité¹⁴, majorité qui se lit dans

12 Notes de terrain, AG du 12 octobre 2010 au centre PMF.

13 Entretien du 5 mai 2009.

14 Les termes de « majorité » et de « majoritaire » reviennent systématiquement dans les entretiens avec les militants de la TMN, dans leurs interventions en AG, et dans les conversations informelles, pour justifier leurs positions.

les élections et le nombre d'adhérents plus nettement que dans les AG. Ils n'attribuent donc pas de valeur démocratique particulière aux AG, mais peuvent néanmoins en organiser en vertu de l'utilité qu'ils leur reconnaissent dans les mouvements : une tribune pour diffuser les positions de l'UNEF devant un public nombreux et mobilisable. Pour eux, il importe que les étudiants participent en nombre aux AG, comme aux manifestations, et ce sont là les critères d'un mouvement réussi, parce qu'ils concourent à « l'effet de nombre » (Dobry, 1990 : 359) qui légitime une mobilisation.

Cette façon de relier la légitimité d'une position politique à son caractère majoritaire, identifiable au moyen des critères des élections et du nombre, est assurément plus avantageuse pour l'UNEF. En effet, son hégémonie dans le milieu étudiant est beaucoup plus nette selon ces critères que dans les AG étudiantes, où ses militants sont parfois très chahutés par les étudiants mobilisés qui soit font preuve d'une méfiance vis-à-vis des organisations syndicales ou politiques (Geay, Lefol et Morichon, 2009), soit appartiennent à des organisations plus à gauche qu'elle. On peut donc supposer que les militants de la TMN apprennent en militant à l'UNEF à développer les approches normatives qui sont les plus favorables à la légitimation tant de leur tendance que de leur organisation : sont justes les décisions de ceux qui sont majoritaires.

Les approches normatives mobilisées sur les AG par ces deux groupes d'étudiants, opposants aux mouvements et militants de la « majo » de l'UNEF, peuvent être qualifiées d'instrumentales, au sens où les justifications qu'ils donnent de leur participation relèvent davantage de la rationalité en finalité que de la rationalité en valeur, pour reprendre la distinction de Max Weber (1921). La participation aux AG est un moyen au service de fins, divergentes avec celles de la mobilisation pour les premiers, convergentes pour les seconds. En cela, ils se distinguent d'autres étudiants, pour lesquels l'organisation d'AG correspond à un impératif de démocratie et qui justifient leur participation sur le registre de la rationalité en valeur. Ceux-là ne justifient pas, ou pas seulement, l'AG en fonction de fins, mais au nom de valeurs démocratiques, qui légitiment en soi l'organisation d'AG et les décisions qui y sont prises. Cela ne veut pas dire qu'ils seraient davantage désintéressés. Eux-aussi ont intérêt à participer aux AG, à y peser sur les décisions, et à s'en servir comme tribune s'ils souhaitent convaincre sur un point. Néanmoins, ils trouvent aussi un intérêt à affirmer leur valeur intrinsèque, quand les militants de la « majo » de l'UNEF et les opposants aux mouvements assument leur rapport instrumental à cette forme d'organisation. La secrétaire générale de l'UNEF affirme ainsi :

« Globalement en AG on est très cynique, et on défend ce qui nous... avantage. »¹⁵

En cela, les militants de la « majo » s'opposent aux étudiants pour lesquels la démocratie des

15 Entretien du 18 mai 2011.

AG est une fin en soi, et qui expliquent par conséquent qu'il faut que certaines règles soient appliquées pour garantir leur caractère démocratique. C'est pourquoi ceux-ci défendent des « modalités de fonctionnement » supposées préserver la démocratie des AG. Une controverse les oppose donc aux militants de la « majo », qui stigmatisent ce fétichisme des procédures démocratiques. Pour les premiers, certaines pratiques et débats s'imposent, comme le fait d'élire les membres de la tribune, ou de discuter du type de mandatement des délégués en coordination nationale étudiante, qui peuvent être de trois ordres : impératif, libre ou semi-impératif – c'est-à-dire à mi-chemin entre les deux premiers. La même militante de l'UNEF explique ainsi :

« Moi j'ai pas la science des AG et... je pense qu'y a pas de... charte de la vraie AG ou je sais pas quoi. La réalité, c'est que quand tu votes pas la tribune, après tu peux toute l'AG te faire bordéliser ton truc en disant : « on n'a pas voté la tribune, ce mec-là est pas légitime ». Au moins, c'est une manière d'évacuer les problèmes, et de passer aux vrais débats, quoi. Et si tu te traînes des débats où t'as pas voté la tribune, après, c'est la merde (...). Aujourd'hui t'as des gauchos ou des totos¹⁶ dans les facs... qui ont l'impression que y a... une science [*elle insiste sur le mot*] de l'AG (...). Que y a des règles [*elle insiste sur le mot*], des vraies règles [*elle insiste de nouveau*], qu'on est obligé [*elle insiste sur le mot*] de respecter. Et moi j'y crois pas du tout à ça. Je pense que... chaque AG est différente. Et à VSQ¹⁷ par exemple, les AG, elles se passent pas pareil qu'à Nanterre, ni qu'à Tolbiac... Et on s'en fout [*elle insiste sur le mot*], du moment qu'y a une AG, quoi. Donc... j'ai aucune... religion sur la manière... (...). À partir du moment où tu dépasse les... je sais pas, les cinq cents... t'as forcément des gens qui sont jamais venus en AG, qui savent pas comment ça fonctionne et qu'ont juste envie de se bouger les fesses. Et moi y a un truc qu'est très important, c'est que toutes ces règles de merde, là... que peuvent nous imposer les totos... ça a juste pour conséquence que les mecs qui ont [*elle s'énerve*] juste envie de se mobiliser, qui connaissent rien à une AG, qui connaissent rien à une mobilisation mais qu'ont juste envie de se bouger, ils se barrent, quoi. Parce qu'ils ont pas envie d'entendre des mecs se taper dessus sur le mandat impératif ou pas impératif, quoi. »¹⁸

Le vocabulaire utilisé ici, de la « charte », de la « religion », de la « science » ou de l'« obligation », montre bien les divergences entre des approches normatives qui évaluent les AG à l'aune de valeurs démocratiques inconditionnelles et absolues, et sa propre approche, présentée comme plus pragmatique. Encore une fois, ce pragmatisme n'est pas simplement présenté de façon cynique et utilitariste comme servant les intérêts de l'UNEF : la militante affirme que ces derniers sont convergents avec ceux de la « masse » des étudiants, pour qui les procédures sophistiquées supposées garantir la démocratie des AG sont à la fois sibyllines et inutiles. Ceci étant, les étudiants qui accordent une valeur démocratique aux AG ne le font pas tous au nom des mêmes définitions de la démocratie, et ce sont les registres concurrents de légitimation des AG que nous allons à présent analyser.

16 Surnom péjoratif pour les militants dits « autonomes », qui se refusent à appartenir à une organisation.

17 Diminutif pour l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

18 Entretien du 18 mai 2011.

3. Des registres de légitimation des AG concurrents

S'il n'y a pas de consensus entre les étudiants qui participent aux AG pour leur accorder une valeur démocratique intrinsèque, il n'y en a pas non plus entre ceux qui les défendent au nom de la démocratie pour dire en quoi elles sont démocratiques. D'abord, les mots d'ordre auxquels est associée la démocratie des AG peuvent relever de filiations idéologiques variées. Dans les propos de leurs partisans, on peut retrouver les termes de « démocratie directe », de « démocratie ouvrière », d'« auto-organisation » ou encore d'« autogestion ». Tandis que le terme de « démocratie directe » renvoie à une classification traditionnelle de certaines procédures en théorie politique, ceux de « démocratie ouvrière » et d'« auto-organisation » appartiennent à la tradition du mouvement ouvrier, et servent à promouvoir une organisation autonome de la classe ouvrière dans ses luttes et dans la société supposée naître des révolutions. La notion d'« autogestion », quant à elle, a été une référence fédératrice qui s'est imposée dans la plupart des organisations politiques, syndicales et associatives de gauche dans le courant des années 1970 (Hatzfeld, 2005). Des militants étudiants s'en sont périodiquement revendiqué (Morder, 2003), et aujourd'hui ce mot d'ordre est principalement diffusé par le syndicat SUD-Étudiant. Celui-ci le partage avec les syndicats SUD qui, chez les salariés, sont issus ou héritiers de la CFDT autogestionnaire.

À travers cette terminologie, on peut observer que les registres de justification des AG peuvent diverger de ceux qui accompagnent les notions de « démocratie délibérative » ou « participative ». Au contraire, leurs partisans cherchent parfois à les distinguer de ces dernières, notamment dans les moments où elles sont particulièrement audibles dans l'espace public. Un étudiant mobilisé en 2006 à l'ENS contre le CPE, membre d'Alternative libertaire et de SUD-Étudiant, interrogé en 2007, soit au moment où la campagne présidentielle de Ségolène Royal popularise le mot d'ordre de « démocratie participative », souligne ainsi :

« La raison d'être du PS c'est quand même la démocratie délégative, quoi. C'est... enfin tu peux mettre « participative » derrière mais ça change pas grand-chose. »¹⁹

De cette façon, cet étudiant, qui rattache les AG aux concepts de démocratie directe et d'autogestion, met en exergue la tension qui existe entre des approches démocratiques en rupture nette avec le modèle de la représentation, et d'autres qui envisagent la participation et la délibération comme venant compléter la démocratie représentative en remédiant à ses limites. Ainsi, en entretien, il défend les AG comme la préfiguration d'une société à venir, qui s'oppose à la société existante. À l'inverse, il critique les valeurs de « démocratie participative » parce qu'elles ne sont qu'un complément d'une démocratie « délégative ». De fait, en tant que militant d'extrême-gauche,

19 Entretien du 27 mars 2007.

il tient à se démarquer du discours du Parti socialiste. Plus généralement, on voit que les notions dont se revendiquent certains des militants qui défendent la démocratie des AG, et celles qui imprègnent l'impératif délibératif ou participatif, sont « issues de (...) mondes différents » (Hatzfeld, 2011 : 57), dont les croisements sont possibles mais non évidents.

Mais les promoteurs de la démocratie des AG peuvent également s'affronter entre eux. On peut rendre compte des divergences de leurs positions à travers trois controverses qui touchent aux « modalités de fonctionnement » des AG, soit à la meilleure façon de les organiser pour préserver leur caractère démocratique. La première concerne le niveau de délégation qui est toléré concernant certaines tâches qui doivent être confiées à des individus. La deuxième touche au degré de formalisation des règles de fonctionnement de l'AG qui est nécessaire. Enfin, la troisième oppose des partisans d'une démocratie du consensus à ceux qui valorisent davantage le dévoilement des rapports de force, et la dimension agonistique des AG.

La première controverse, relative au degré de délégation acceptable, se matérialise à travers un certain nombre de cas pratiques. À Paris 3, en 2009, les membres de la tribune, qui organise, depuis l'estrade, les débats et les votes, ont le droit de participer à ces derniers. Les différents points de l'ordre du jour sont introduits par des « topos », où des membres du comité de mobilisation²⁰ disposent d'un temps de parole plus important que les autres participants, pour présenter une réforme universitaire en cours, un point d'actualité ou l'état de la mobilisation dans le pays. Lorsqu'une coordination nationale, réunissant des délégués de toutes les AG, est prévue, les délégués de l'AG de Paris 3 disposent d'un mandat dit « semi-impératif ». Au centre PMF, au contraire, il est d'usage que la tribune reste « neutre » et que les délégués en coordination se voient attribuer un mandat impératif. Il n'y a pas de topo pour introduire les débats.

Ces variations de modalités de fonctionnement ne sont pas l'effet du hasard ou de simples coutumes locales, comme le montre le fait que, dans chacun de ces établissements, des participants tentent de proposer d'autres pratiques. À Paris 3, des militants de la CNT²¹, du SEUL²², et des autonomes contestent le mode de fonctionnement de leurs AG contre les militants du NPA et de l'Union des Étudiants Communistes (UEC), tous syndiqués à l'UNEF dans la TUUD. En 2010, l'effritement de ces dernières organisations à Censier permet aux premiers d'obtenir la suppression des « topos » introductifs. Inversement, à Paris 1, en 2010, les militants du NPA et de la TUUD proposent continuellement, mais sans succès, d'introduire des « topos » et des mandats semi-

20 Il s'agit de l'instance, plus restreinte, composée des étudiants les plus actifs dans la mobilisation, qui est chargée d'appliquer les décisions de l'AG.

21 Confédération nationale du Travail.

22 Syndicat étudiant unitaire et laïc, issu d'une scission de la Fédération syndicale étudiante (FSE) et présent seulement à l'Université Paris 3.

impératifs, et de mettre fin à la neutralité de la tribune. Ils s'opposent en cela aux militants autonomes et à ceux de SUD-Étudiant, de la FSE et de la CNT. On voit donc que les modalités de fonctionnement des AG dépendent en partie de l'état des rapports de force locaux entre différents groupes politiques et syndicaux, porteurs d'approches normatives divergentes. Pour les uns, la démocratie des AG a pour principal ressort le refus du principe de délégation : si des tâches en viennent à devoir être déléguées, telles que tenir la tribune ou se rendre en coordination, il faut éviter que ceux qui les effectuent puissent en tirer un pouvoir particulier. La position de surplomb que permet la participation à la tribune, par exemple, doit être contrebalancée par l'impossibilité, le temps d'une AG, d'afficher ses positions politiques. Pour les autres, un certain niveau de délégation est tolérable et même nécessaire.

La position des membres du NPA en constitue un bon exemple. En 2010, pendant la mobilisation contre la réforme des retraites, le NPA-Jeunes publie quatre numéros spéciaux consacrés au mouvement de son journal, *L'Étincelle anticapitaliste*. Y sont développés les arguments que ses militants défendent en AG. Tous les numéros font la promotion de l'organisation en assemblées générales et en coordinations, sous le mot d'ordre d'« auto-organisation ». Néanmoins, cette approche des AG n'est pas incompatible avec un fort degré de délégation. Le numéro 2 comporte ainsi un article qui pose en titre la question : « Avoir des directions, est-ce contradictoire avec l'auto-organisation ? » Dans cet article, une bataille d'idées est menée sur les modalités de fonctionnement des organes de lutte, et notamment contre le mandat impératif des délégués en coordination. Les délégués doivent pouvoir être « révoqués », mais néanmoins fournir « une vraie alternative aux directions syndicales ». Cette approche de l'auto-organisation est à relier à la formation théorique intense qui est dispensée au sein du NPA-Jeunes, où les trotskistes orthodoxes héritiers de la LCR et surtout des JCR sont majoritaires, et où par conséquent les idéaux anti-staliniens de « démocratie ouvrière » sont en permanence ajustés à l'impératif léniniste d'une avant-garde révolutionnaire guidant les luttes (Raynaud, 2006).

Nous exposerons très brièvement les deux autres controverses qui peuvent opposer entre eux les partisans de la démocratie des AG. Certains militants autonomes s'opposent à une formalisation des AG qu'ils jugent excessive, quand les militants membres d'organisations affirment qu'il est nécessaire de mettre en place des règles pour garantir l'exercice de la démocratie et empêcher, en particulier, la monopolisation de la parole par certains. La règle la plus contestée par les autonomes est celle du tour de parole, qui impose à ceux qui souhaitent intervenir de lever la main, d'être inscrits par la tribune sur une liste et d'attendre leur tour pour parler. Les arguments avancés contre

le tour de parole sont qu'il nuit à la liberté des échanges et empêche l' « à-propos »²³, c'est-à-dire le fait de pouvoir répondre immédiatement à quelqu'un sur ce qu'il vient de dire. Cette controverse oppose ainsi deux styles de débats : d'un côté, une démocratie formelle, voire procédurale, supposée rompre les inégalités dans l'accès à la parole publique ; de l'autre, le modèle de la conversation informelle comme celle qui peut avoir lieu entre amis, conçue comme créatrice de liens sociaux et politiques²⁴. Sur les terrains étudiés, on n'a pu noter néanmoins que de très rares occurrences de suppression du tour de parole : lors d'une AG improvisée le 17 mars 2006 entre des étudiants de l'ENS et des étudiants de la Sorbonne, au sujet de l'opportunité d'occuper une salle de l'ENS, lors de deux réunions de comités de mobilisation de Paris 1 en 2010²⁵, et à Censier, en 2010, lors de très courts moments dits de « parole libre », où des étudiants proposaient d'interrompre pour un moment le suivi strict de la liste d'inscrits.

Enfin, deux styles d'AG s'opposent en fonction des établissements, selon que les participants privilégient en public l'affirmation de la recherche du consensus, ou au contraire tolèrent une visibilisation des désaccords, des conflits d'intérêts et des rapports de force entre les différents groupes en présence. Ainsi, à Paris 3, en 2009, on a pu observer que, même si des conflits et des désaccords pouvaient s'exprimer en entretien et lors de conversations informelles, les étudiants mobilisés, à de très rares exceptions près, ne les laissaient pas transparaître dans les AG, mais recherchaient au contraire dans les débats publics à aplanir les divergences et à maintenir une façade d'unité. En revanche, au centre PMF, en 2010, les conflits qui opposent tant les adversaires et les partisans du blocage que les différents groupes d'étudiants impliqués dans la mobilisation sont en permanence explicités, dans leurs interventions, mais aussi de façon plus violente, par des cris voire des affrontements physiques. En témoigne l'épisode déjà mentionné où un militant de la « majo » de l'UNEF tente de mettre fin à une AG en se servant de son mégaphone, et en est physiquement empêché par un membre de son syndicat, militant de la TUUD et du NPA. Dans le même registre, lors de l'AG du 26 octobre 2010, un militant de SUD-Étudiant fait une intervention où il lance aux opposants au blocage qui occupent les premiers rangs de l'amphithéâtre, et qui lui répondent par des cris :

« Vous voulez pas qu'on bloque. Mais moi j'ai une question à vous poser. Si on n'avait pas bloqué, est-ce que vous seriez là à débattre avec nous ? [*Des « non » fusent des premiers rangs*] Ouais ! Ouais ! Et ben moi je suis bien content que vous soyez là, et maintenant on va parler de politique, parce que c'est important aussi, et c'est ça une AG, et ça se serait pas produit sans le blocage. »²⁶

23 Notes de terrain, conversation informelle avec un étudiant mobilisé à l'ENS en 2009, proche des milieux autonomes.

24 Francesca Polletta a montré le rôle des relations amicales, comme matrice, parmi d'autres, de pratiques démocratiques participatives, marquées par leur caractère informel (Polletta, 2002). Les militants autonomes insistent régulièrement sur l'importance des relations affinitaires et de l'amitié en politique.

25 Le comité de mobilisation du site Sorbonne du 22 octobre 2010 et le comité de mobilisation du centre PMF du 29 octobre 2010.

26 Notes de terrain, AG du 26 octobre 2010 au centre PMF.

Ce militant n'hésite donc pas à expliciter les rapports de force, et la dimension de contrainte qui s'impose aux opposants au blocage, obligés d'assister à des AG dont ils disent qu'elles ne les intéressent pas. Au-delà de l'exposition cynique des conflits d'intérêts, ce type d'intervention peut être interprétée comme une valorisation de la transparence, et d'une vision de la politique comme comportant une dimension de conflit et de combat entre des camps qui cherchent à l'emporter.

L'espace public éphémère que construisent les assemblées générales étudiantes apparaît comme traversé de conflits entre des approches de la démocratie diverses, concurrentes et parfois contradictoires. Les étudiants s'y opposent constamment sur des cas pratiques, et sur la question de savoir ce qui est démocratique ou non. Ils s'affrontent au sujet de la pratique même des AG, qui n'est pas pour tous le lieu de la légitimité démocratique, mais aussi sur les conditions auxquelles une AG peut être considérée comme réellement démocratique. Leurs façons d'argumenter, de se positionner et d'agir suggèrent que leurs approches normatives se construisent selon des genèses et des filiations variées, qui s'entrecroisent et souvent s'opposent. Ils puisent dans leur expérience passée à l'université ou au contact d'organisations des registres de justification de leurs pratiques, qui donnent lieu à des manières différenciées et souvent critiques d'appréhender les dispositifs de participation et de délibération. Ce type de terrain invite à étudier ces derniers par le bas, en contexte, afin de comprendre comme se diffusent et s'activent concrètement des normes au sujet de la démocratie.

Bibliographie

- AGRIKOLIANSKY Éric, SOMMIER Isabelle, dir., *Radiographie du mouvement altermondialiste. Le second Forum Social Européen*, Paris, La Dispute/SNÉDIT, 2005, 318 pages.
- BACQUÉ Marie-Hélène, SINTOMER Yves, dir., *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, Éditions La Découverte, 2011, 288 pages.
- BEAUD Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique » », *Politix*, n° 35 1996, p. 226-257.
- BLONDIAUX Loïc, *Le Nouvel Esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Éditions du Seuil et La République des Idées, 2008, 112 pages.
- BLONDIAUX Loïc, SINTOMER Yves, « L'impératif délibératif », *Politix*, n° 57, 2002, p. 17-35.
- COSSART Paula, *Le Meeting politique. De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 325 pages.
- CRETTEZ Xavier, SOMMIER Isabelle, dir., *La France Rebelle*, Paris, Éditions Michalon, 2006, 698 pages.
- DOBRY Michel, « Calcul, concurrence et gestion du sens. Quelques réflexions à propos des manifestations étudiantes de novembre-décembre 1986 », in Pierre FAVRE, dir., *La Manifestation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1990, p. 357-386.
- DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1992, 319 pages.
- GEAY Bertrand, « Espace social et « coordinations ». Le « mouvement » des instituteurs de l'hiver 1987 », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 86, n° 1, 1991, p. 2-24.
- GEAY Bertrand, LEFOL Nicolas, MORICHON Mathieu, « La démocratie « No logo » », in Bertrand GEAY, dir., *La Protestation étudiante. Le mouvement du printemps 2006*, Paris, Éditions Raisons d'agir, 2009, p. 69-96.
- HABERMAS Jürgen, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, (traduit de l'allemand par Rainer Rochlitz et Christian Bouchindhomme), Paris, Gallimard, 1997, (1992), 554 pages.
- HASSENTEUFEL Patrick, « Pratiques représentatives et construction identitaire. Une approche des coordinations », *Revue française de Science politique*, vol. 41, n° 1, 1991, p. 5-27.
- HATZFELD Hélène, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 328 pages.
- HATZFELD Hélène, « De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie », in Marie-Hélène BACQUÉ et Yves SINTOMER, dir., *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, Éditions La Découverte, 2011, p. 51-64.
- KERGOAT Danièle, IMBERT Françoise, LE DOARÉ Hélène, SENOTIER Danièle, *Les Infirmières et leur coordination. 1988-1989*, Paris, Lamarre, 1992, 192 pages.
- LAGROYE Jacques, *Appartenir à une institution. Catholiques en France aujourd'hui*, Paris, Economica, 2009, 184 pages.
- LE MAZIER Julie, *Le répertoire délibératif des assemblées générales étudiantes (2006-2009). Une étude comparée du site Censier de l'Université Paris 3 et de l'ENS Ulm*, Mémoire de Master 2 de Science politique, Université Paris 1, sous la dir. d'Isabelle SOMMIER, année 2008-2009, session de juin 2009.
- LEGOIS Jean-Philippe, Jean-Philippe LEGOIS, « Les années 1968, du passé faisons table rase ?! », in Jean-Philippe LEGOIS, Alain MONCHABLON et Robi MORDER, dir., *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Éditions Syllepse, 2007, p. 83-98.
- LESCHI Didier, « La coordination nationale étudiante dans la grève générale étudiante de 1986 », *Les Cahiers du GERME*, n° 4, 2003/2004, p. 65-74.
- LÉVY Jean-Daniel, *Les coordinations, émergence et développement. Étude à partir de mobilisations de la jeunesse scolarisée*, Mémoire de DEA de sociologie politique, Université

- Paris 1, sous la dir. d'Isabelle SOMMIER, 1997, 252 pages.
- MANIN Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 2^e éd. 1996, (1995), 319 pages.
- MORDER Robi, « Autogestion et autogestionnaires dans les mouvements étudiants et lycéens après 1968 », in Frank GEORGI, dir., *Autogestion. La dernière utopie ?* Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 496-507.
- MORDER Robi, « Les répertoires d'action collective des mouvements étudiants », *Les Cahiers du GERME*, n° 4, 2003/2004, p. 1-10.
- MOUCHARD Daniel, « « Politique délibérative » et logiques de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage », *Politix*, n° 57, 2002, p. 125-145.
- MOUFFE Chantal, « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism », 2000. URL : <http://www.ihs.ac.at/publications/pol/pw72.pdf>. Consulté le 13 décembre 2008.
- NEGT Oskar, *L'Espace public oppositionnel*, (trad. fr. par Alexander Neumann), Paris, Éditions Payot & Rivages, 2007, 239 pages.
- NEVEU Catherine, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, n° 1, 2011, p. 186-209.
- PAILLET Anne, *Sauver la vie, donner la mort. Une sociologie de l'éthique en réanimation néonatale*, Paris, La Dispute/SNÉDIT, 2007, 286 pages.
- PERROT Michelle, *Les Ouvriers en grève. France 1871-1890*, Paris, Mouton & Co et École pratique des hautes Études, 1974, tomes I et II, 900 pages.
- POLLETTA Francesca, *Freedom is an endless meeting: Democracy in American social movements*, Chicago, The University of Chicago Press, 2002, XI-283 pages.
- RAWLS John, *Libéralisme politique*, (traduit de l'américain par Catherine Audard), Paris, Presses universitaires de France, 2^e éd. 2006, (1993), 450 pages.
- RAYNAUD Philippe, *L'Extrême gauche plurielle. Entre démocratie radicale et révolution*, Paris, Éditions Autrement, 2006, 203 pages.
- SINTOMER Yves, « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », *Participations*, n° 1, 2011, p. 239-276.
- TILLY Charles, *La France contestée de 1600 à nos jours*, (trad. fr. par Eric Diacon), Paris, Fayard, 1986, (1986), 622 pages.
- WEBER Max, *Économie et société, 1. Les Catégories de la sociologie*, (traduit de l'allemand sous la dir. de Jacques Chavy et d'Éric de Dampierre), Paris, Plon, 2^e éd. 1995, (1921), 411 pages.